

RAPPORT N° 04/1-02
au Conseil Municipal

OBJET

**AVENANTS ET CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT PLUS DE 23 000 EUROS AU BUDGET 2004**

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et Avenants à ceux existants avec les associations recevant une subvention communale dont le montant annuel est supérieur à 23 000 euros (150 870,11 francs), conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2004, vous avez approuvé un ensemble de Conventions établies avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000 euros. Et, aujourd'hui, vous avez voté un certain nombre de subventions nouvelles ou complémentaires dans la Décision Modificative au Budget 2004.

Pour les associations suivantes un **Avenant-type** vous est proposé : (montants en euros)

Saint-Denis Football Club	- 22 867
Association Art et Insertion	- 69 900
Association Dionysienne d'Education Populaire	144 385
Centre d'Accueil Permanent Jacques TESSIER	4 000
Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation	69 900
Mission Locale Nord	120 362
Saint-Denis 2000	200 000

Pour les associations suivantes, une **Convention-type** vous est proposée : (montants en euros)

Association Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	51 898
Association Lantouraz - Sainte-Clotilde Services	45 004
Association Mouvement de la GENES (Génération Nouvelle Entraide et Solidarité)	25 142
Association pour le Développement, l'Animation Sociale, Culturelle et Sportive de Saint-François	37 902
Association Réunionnaise d'Education Populaire	60 980
Association Sportive Saint-François Football	30 490
Brûlé et Bellepierre en Vert	25 449
Centre d'Animation Socio-Educatif de Domenjod	25 746
Centre Etudes Régionales et Développement pour Action Sociale et Economie Sociale	210 386
Collectif de La Bretagne	60 000
Association des Projets	60 000
Théâtre VOLLARD	35 000

RAPPORT N° 04/1-02

Sur la base des éléments ci-dessus, je vous demande :

- d'approuver les Avenants et Conventions à passer avec les associations précitées ;
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-02
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

**AVENANTS ET CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT PLUS DE 23 000 EUROS AU BUDGET 2004**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-02 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions -dont 2 votes par procuration-)**

ARTICLE 1

Approuve les Avenants à passer avec Saint-Denis Football Club, l'Association Art et Insertion, l'Association Dionysienne d'Education Populaire, le Centre d'Accueil Permanent Jacques TESSIER, le Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation, la Mission Locale Nord et Saint-Denis 2000 ; ainsi que les Conventions à passer avec l'Association Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles, l'Association Lantouraz - Sainte-Clotilde Services, l'Association Mouvement de la GENES (Génération Nouvelle Entraide et Solidarité), l'Association pour le Développement, l'Animation Sociale, Culturelle et Sportive de Saint-François, l'Association Réunionnaise d'Education Populaire, l'Association Sportive Saint-François Football, Brûlé et Bellepierre en Vert, le Centre d'Animation Socio-Educatif de Domenjod, le Centre Etudes Régionales et Développement pour Action Sociale et Economie Sociale, le Collectif de La Bretagne, l'Association des Projets et le Théâtre VOLLARD.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 MAR. 2004

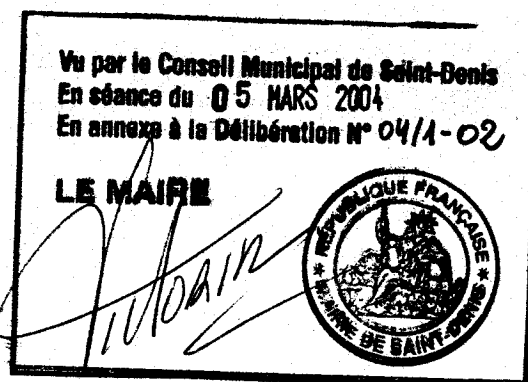
LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



*Département de la Réunion
Commune de Saint-Denis*

RECULE
16.03.04
PREF 974

*Conseil Municipal
du vendredi 05 mars 2004
1^{ère} séance annuelle*



*Conventions et avenants
avec les associations
percevant plus de 23 000
euros*

SOMMAIRE

Pages

AVENANT TYPE 05

PROGRAMMES D'ACTIVITES – BUDGET PREVISIONNEL 2004

- Association Dionysienne d'Education Populaire (A.D.E.P.) 09
- Centre d'Accueil Permanent Jacques Tessier 27
- Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation (G.L.E.M.) 29
- Mission Locale Nord 31
- Saint-Denis 2000 36

CONVENTION TYPE..... 39

PROGRAMMES D'ACTIVITES – BUDGET PREVISIONNEL 2004

- Association Collectif Moufia/Bois de Nèfles 45
- Association Lantouraz – Sainte-Clotilde Services 67
- Association Mouvement de la GENES (Génération Nouvelle Entraide et Solidarité) 75
- Association pour le Développement, l'Animation Sociale, Culturelle et Sportive
de Saint-François 80
- Association Réunionnaise d'Education Populaire 91
- Brûlé et Bellepierre en Vert 98
- Centre d'Animation Socio Educatif de Domenjod 103
- Centre Etudes Régionales et Développement pour Action Sociale et Economie Sociale 115
- Collectif de la Bretagne 125
- L'Association des Projets 130
- Théâtre Vollar 136
- Association Sportive Saint-François Football 143